

ACTION URGENTE

SOUDAN DU SUD. 33 HOMMES SONT TOUJOURS DÉTENUS ARBITRAIREMENT, UN EST SOUFFRANT

Trente-trois hommes sont toujours détenus arbitrairement au siège du Service national de la sûreté et du renseignement, dans le quartier de Djebel, à Djouba, la capitale du Soudan du Sud. L'un d'eux, Christopher Gwagbwe, est un prêtre d'une soixantaine d'années affilié à l'Église épiscopale charismatique. Son état de santé se détériore à cause de ses mauvaises conditions de détention et il n'a eu le droit à aucune visite de sa famille depuis novembre 2015.

À la connaissance d'Amnesty International, **33 hommes** sont toujours détenus arbitrairement au siège du Service national de la sûreté et du renseignement. Ils sont privés du droit de comparaître dans les meilleurs délais devant un juge et du droit de contester la légalité de leur détention. Certains sont détenus au secret, coupés de leurs proches et du monde extérieur.

L'un d'eux, **Christopher Gwagbwe**, a été arrêté en septembre 2014 à son domicile, à Djouba. Il s'agit d'un prêtre affilié à l'Église épiscopale charismatique. Âgé de plus de 60 ans, il souffre d'hypertension. Il est détenu dans des conditions déplorables (mauvaise ventilation et régime alimentaire pauvre) et son état de santé se détériore. Il n'a pas été inculpé ni déferé à un tribunal. Au début de sa détention, sa famille a été autorisée à lui rendre visite mais, depuis novembre 2015, le Service national de la sûreté et du renseignement empêche ses proches de le voir.

Le Service national de la sûreté et du renseignement a accusé Christopher Gwagbwe d'avoir communiqué avec Alfred Ladu Gore, président adjoint du Mouvement/Armée populaire de libération du Soudan-Opposition (MPLS/APLS-O). Le MPLS/APLS-O faisait partie de l'opposition au moment de l'arrestation de Christopher Gwagbwe. Cependant, en avril 2016, un gouvernement de transition a été formé au Soudan du Sud, conformément à l'accord de paix d'août 2015, qui appelait aussi à libérer les prisonniers politiques. Ce gouvernement d'unité nationale comprend plusieurs membres du MPLS/APLS-O, dont Alfred Ladu Gore, qui est l'actuel ministre de l'Intérieur du Soudan du Sud.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en anglais, en arabe ou dans votre propre langue :

- appelez les autorités soudanaises à libérer immédiatement les 33 hommes concernés, à moins qu'ils ne soient inculpés d'une infraction dûment reconnue par la loi conformément au droit et normes internationaux ;
- priez-les instamment de leur permettre d'avoir accès à des soins médicaux adéquats, de consulter l'avocat de leur choix et de recevoir des visites de leur famille ;
- exhortez-les à veiller à ce qu'ils ne soient pas victimes de torture ni d'autres formes de mauvais traitements durant leur détention ;
- demandez-leur de diligenter sans délai une enquête efficace et impartiale sur les pratiques du Service national de la sûreté et du renseignement en matière de détention, y compris les disparitions forcées, la torture et les autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 23 JUIN 2016 À :

Ministre du Service de sécurité nationale
auprès du président de la République
Obote Mamur Mete
Ministry of National Security in the Office
of the President
Juba, Soudan du Sud
Formule d'appel : *Your Excellency, /*
Monsieur le Ministre,

Ministre de la Justice
Paulino Unango Wanawilla
Ministry of Justice
Airport Road
Juba, Soudan du Sud
Courriel : molacdgossijuba@yahoo.com
Formule d'appel : *Your Excellency, /*
Monsieur le Ministre,

Copies à :
Conseiller juridique de la présidence
Lawrence Korbandy
Office of the President
Juba, Soudan du Sud

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques du Soudan du Sud dans votre pays (adresse/s à compléter) :

Name, Address 1, Address 2, Address 3, Fax number.

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci. Ceci est la seconde mise à jour de l'AU 87/16. Pour plus d'informations : <https://www.amnesty.org/fr/documents/af/65/3916/2016/fr/>.

AMNESTY
INTERNATIONAL



ACTION URGENTE

SOUDAN DU SUD. 33 HOMMES SONT TOUJOURS DÉTENUS ARBITRAIREMENT, UN EST SOUFFRANT

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Amnesty International a recueilli des informations sur la multiplication des violations commises par le Service national de la sûreté et du renseignement et d'autres organes chargés de la sécurité depuis le début du conflit, à la mi-décembre 2013. Le nombre de disparitions forcées, d'arrestations arbitraires, d'exécutions extrajudiciaires et de détentions ne cesse d'augmenter. Des cas de torture et de mauvais traitements en détention ont notamment été signalés.

Amnesty International craint que, outre les 33 hommes, d'autres personnes soient détenues arbitrairement non seulement au siège du Service national de la sûreté et du renseignement à Djouba mais aussi dans d'autres lieux de détention gérés par cet organe ou par l'armée sur l'ensemble du territoire. Les détenus consomment des aliments peu variés et on ne leur sert parfois qu'un repas par jour. Ils dorment à même le sol et ne bénéficient pas de soins médicaux adéquats. Certains ont été battus, en particulier pendant les interrogatoires ou à titre punitif. Ces conditions s'apparentent à des mauvais traitements, voire à des actes de torture dans certains cas.

La Loi de 2014 relative au Service national de la sûreté et du renseignement accorde à cet organe des pouvoirs étendus en matière d'arrestation et de détention sans prévoir de surveillance judiciaire ni de garanties contre d'éventuels abus. Ce texte ne précise pas que les détenus ne peuvent être placés que dans des lieux de détention officiels et ne garantit pas les droits élémentaires à une procédure régulière comme le droit à un avocat ou le droit d'être jugé dans un délai raisonnable. Il donne carte blanche au Service national de la sûreté et du renseignement pour continuer à pratiquer la détention arbitraire comme elle l'a toujours fait et même à y avoir de plus en plus recours, ce en toute impunité.

Personnes concernées : 33 hommes, dont Christopher Gwagbwe
Hommes

Action complémentaire sur l'AU 87/16, AFR 65/4016/2016, 12 mai 2016